

<p><b>Secrétaire</b> : Dominique Simonnet - TPH La Rochelle - Tél / 05.46.41.42.93 <b>Secrétaire adjoint</b> : Benjamin Essayan - Trésorerie de St Aigulin - Tél / 05.46.04.80.43 <b>Trésorier</b> : Claudine Gautronneau - Trésorerie de Rochefort Municipale - Tél / 06.37.01.35.17 <b>Trésorière adjointe</b> : Marguerite Guillard - SIE Marennes - Tél / 05.46.85.83.58</p>
--

## ***CAPL N° 2 du 15 novembre 2012 Liste d'aptitude au grade de contrôleur des Finances Publiques de 2 ème classe au titre de l'année 2013***

La CAPL s'est tenue ce 15 novembre 2012 pour statuer sur la liste des agents classés excellents dans le département.

En introduction, il nous a été précisé que nous ne disposons pas de chiffres officiels concernant la répartition des emplois. Le plan de qualification consolidé n'étant pas connu à ce jour, la Direction a souhaité retenir les principes et reconduire les données de l'année précédente.

86 dossiers filière gestion publique et 59 dossiers filière fiscale sont inscrits dans cette CAPL n°2, contre 107 en filière gestion publique et 41 filière fiscale en N-1.

Les propositions par filière ont encore été maintenues cette année:  
pour la catégorie « excellent » 12 pour la filière gestion publique et 10 pour la filière fiscale,  
pour la catégorie « très bon » 12 pour la filière gestion publique et 10 pour la filière fiscale.

Pour cette année le droit au retour est maintenu pour la filière gestion publique.

Les critères de sélection de l'année dernière ont été reconduits pour cette nouvelle promotion :

- 1) prise en compte des données issues de la précédente sélection à savoir que les candidats classés dans la catégorie « très bon » sont en principe classés dans la catégorie « excellent »
- 2) évolution de la notation des cinq dernières années (il faut avoir obtenu au moins un +0,6 au cours des 5 dernières années de notation mais l'exigence de plusieurs +0,6 n'est plus déterminant pour la sélection)
- 3) appréciations littérales et orales du chef de service
- 4) les éléments de contexte : avoir éventuellement assuré un intérim, fait des actions de formation professionnelle et s'être présenté aux concours.

Le classement retenu par la Direction a privilégié le critère âge à l'exception de quelques dossiers et a intercalé dans le classement un candidat sur deux dans chaque filière.

F.O. DGFIP a voté pour cette liste puisqu'il est le seul syndicat à revendiquer la liste d'aptitude comme troisième voie d'accès à la catégorie supérieure au même titre que le concours où l'examen professionnel.

*Les élus de FO DGFIP 17,  
Dominique Simonnet, Eliette Grattepanche*